



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le



ID : 063-256300187-20231214-2023_12_69-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
14/12/2023

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Octroi d'une avance du budget principal EAU vers le budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Délibération
n° 2023-12-69

Monsieur le Président explique aux délégués que des dépenses vont intervenir sur le nouveau budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF, notamment des échéances d'emprunts, avant que nous ayons perçu des recettes.

Date de convocation :
30/11/2023

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Comité de faire une avance d'un montant de 100 000 € du budget principal EAU vers le budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 44
Nombre de suffrages
exprimés : 52

Cette avance sera prévue au budget (décision modificative n° 4) fera l'objet d'un mandat au compte 2763.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

VOTE :
Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

- D'octroyer une avance de 100 000 € du budget principal EAU vers le budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
- De prévoir cette dépense au budget par le biais de la décision modificative n° 4,
- D'autoriser le Président à procéder au mandatement de cette dépense au compte 2763.

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**

Le Président,
René LEMERLE

